



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JAN. 1980

Séance ordinaire du vingt cinq Janvier Mil Neuf Cent Quatre Vingt,

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt, le Vingt Cinq Janvier 1980 à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 Janvier 1980, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE - GENNATAS - Mme BLIN - Maires-Adjoints - MM. MONIER - GILLES - DUMAS - BOURIOT - GARRO - DENEUX - BACA - Melle ARCHENAUT - Mme MINSSIEUX - MM. NICE - GUILLAUMET.

POUVOIRS : M. PERTIN à Mme MINSSIEUX
M. FRANCO à M. BOURIOT

ABSENTS EXCUSES : MM. LEON - LACLAU - LEBORGNE - CORAS - EXCOFFIER.

Après lecture du Procès-Verbal de la dernière séance, celui-ci est adopté.

O O
O

Monsieur VIOLETTE fait remarquer qu'il a donné son accord pour le voyage des Anciens de très bon cœur, mais qu'il a signalé qu'il serait bon d'envisager une intervention auprès des personnes du 3ème Age qui ne peuvent se déplacer facilement et ne participent pas à ce genre de manifestation.

O O
O

ACQUISITION D'UN CHALET

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que l'Association "Les Amis du Tilleul" sise à MONDEVILLE est propriétaire d'un bâtiment type Chalet de 66,73 m2, et qu'elle le vend au prix de 19 400 Frs.

A ce prix s'ajouteraient les frais de fournitures : 21 800 Frs. et les frais de main-d'œuvre : 4 500 Frs.

Le coût total de la construction serait de 45 600 Frs. inscrits au Chapitre 903 du Budget Supplémentaire 1979.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2



25 JAN. 1980

Ce bâtiment serait monté dans le Parc de VILLEROY et permettrait l'accueil des Jeunes de MENNECY de 14 à 21 ans dans le cadre des activités du Centre Municipal des Loisirs et de la Culture, dans l'attente de l'édification du Bâtiment définitif dans le cadre de la Convention de Z.A.C.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne son accord et autorise le Maire à faire l'acquisition de ce bâtiment,

Demande la subvention de 10 000 Frs accordée aux petites unités socio-éducatives.

O O
O

DETECTEURS DE GAZ

Monsieur VIOLETTE fait part au Conseil Municipal qu'il a été demandé à Monsieur MAUDRY, un devis pour pose de détecteurs de gaz dans les chaufferies des Groupes Scolaires des Myrtilles et de la Verville, ainsi qu'à la Piscine.

Ces appareils présentent l'avantage de signaler la moindre fuite sur l'installation intérieures, évitant ainsi des risques d'explosion. C'est une mesure de sécurité qu'il paraît souhaitable de concrétiser. Le montant de la dépense serait de 12 348,60 Frs pour l'ensemble.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour l'installation de ces appareils et leur financement dans le cadre du Budget 1980.

O O
O

CLASSEMENT DE LA RUE DU HAMEAU

Monsieur VIOLETTE fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association des Propriétaires du lotissement du "Hameau de MENNECY" relative à la cession gratuite des terrains d'assiette de la Rue du Hameau, desservant leurs pavillons, cette voie devenant propriété de la Commune et classée dans la voirie urbaine.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JAN. 1980

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de prendre en considération la proposition dont il est saisi,

Charge Monsieur le Maire de procéder à l'enquête réglementaire prévue par l'ordonnance du 7 Janvier 1959 et l'arrêté ministériel du 28 Juin 1960,

Prendra sa décision définitive sur le vu du résultat de cette enquête.

O O
O

REGLEMENTATION DE LA PUBLICITE - AFFICHAGE

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil Municipal le contenu de la Loi N° 79 1150 du 29 Décembre 1979, parue au J.O. du 30 Décembre relative à une nouvelle réglementation de la Publicité par panneaux d'affichage dans les villes.

Il met l'accent, notamment, sur les emplacements où la Publicité peut être interdite et sur les propositions qui doivent être faites par un groupe de travail présidé par le Maire, comprenant des membres du Conseil Municipal et des représentants des Services de l'Etat.

Plus amples renseignements doivent être fournis par un décret en Conseil d'Etat, qui à ce jour, n'est pas encore paru.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte de la déclaration de Monsieur VIOLETTE et désigne le Bureau Municipal, Messieurs GUILLAUMET et NICE ainsi que Monsieur PIROT, Directeur des Services Techniques, pour composer ce groupe de travail et lui demande de bien vouloir étudier d'ores et déjà les emplacements à retenir dans le cadre de cette nouvelle réglementation.

O O
O

SERVICES TECHNIQUES - AMENAGEMENT

Monsieur VIOLETTE donne lecture d'un devis établi par Monsieur PIROT, Directeur des Services Techniques communaux concernant l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment préfabriqué en bois, démontable, destiné à recevoir les Services Techniques, actuellement installés d'une façon précaire dans une pièce de l'immeuble 4 Rue des Châtries.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JAN. 1980

L'ensemble de ce devis comprenant également le mobilier se monte à 130 000 Frs.

Dans la discussion qui s'en suit, Monsieur ROBERT fait remarquer que cette disposition nous est imposée du fait de la présence dans notre local, du Service du Tri P. & T., qui, malgré les nombreuses demandes qui ont été faites en vue de nous rendre les locaux, se maintient dans les lieux, n'ayant pas à ce jour, d'autre emplacement. Il faut donc envisager de demander au Service des P. & T., le versement d'un loyer, loyer qui pourrait être égal à l'annuité d'emprunt que nous aurons à rembourser à la suite de la construction du préfabriqué.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Donne son accord pour l'installation d'un tel bâtiment et demande que le financement en soit prévu au Budget Primitif 1980.

Diverses questions sont posées relatives au devenir du hangar BRASSART dont la Commune s'est rendue acquéreur.

Le Maire signale qu'il a demandé un devis pour le démontage de ce bâtiment, son remontage pouvant être effectué dans le terrain attenant à l'immeuble Rue des Châtries, permettant ainsi de regrouper les Services Techniques et faciliter leur contrôle par Monsieur PIROT, Directeur.

O O
O

C.E.S. - TRAVAUX DIVERS

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture de la lettre qu'il a adressée à la Direction de la Société AUXILIAIRE D'ENTREPRISE, 29 Route de Versailles - LE PETIT CHAMPLAN - LONGJUMEAU, qui a construit le C.E.S.

En effet, des désordres importants sont survenus dans le gros oeuvre de cet établissement, notamment au niveau des couvertures, du chauffage, de l'alimentation en eau, l'étanchéité des rez-de-chaussée ayant pour conséquences des fuites, aussi bien de couverture que sur les canalisations.

Il est donc demandé à cette entreprise de remédier à cette situation au titre de la garantie décennale, une copie de cette lettre a été adressée à Monsieur PICAULT, Architecte de l'opération ainsi qu'aux Services des Bâtiments de la D.D.E., notre C.E.S. ayant été construit par l'Etat.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JAN. 1980

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord sur la démarche entreprise et demande qu'en cas de silence de cette Société, un constat d'huissier soit établi et que notre différend soit porté devant le Tribunal compétent.

O O
O

JUMELAGE

Monsieur MONIER fait part des démarches entreprises par sa Commission en vue d'un jumelage éventuel de notre Ville avec la Commune de RENNIGEN (R.F.A.). Ce jumelage pourrait se faire en liaison avec la Commune de BOUTIGNY S/ ESSONNE, qui paraît intéressée.

En effet, dans la Commune de RENNIGEN existe une usine filiale de "VIBRACHOC" dont le siège est à BOUTIGNY.

Il signale qu'il a reçu une lettre du Maire Allemand qui paraît très enthousiaste pour réaliser cet accord.

LE CONSEIL

Prend acte de la déclaration de Monsieur MONIER et le remercie de son action.

O O
O

OCCUPATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur CHAMPAGNE fait part d'un certain nombre de demandes arrivées en Mairie et sollicitant l'autorisation d'occuper des bâtiments communaux pour différentes manifestations :

- S.N.E.C.M.A.-Sports qui demande pour le Dimanche 3 Février le Parc de Villeroy pour un cross.
- La Section de Tir qui demande pour le Dimanche 23 Mars le Gymnase du Stade Alexandre RIDEAU pour la journée du Tir pour tous.
- FRANCE-POLOGNE qui demande pour le Samedi 19 Avril le Restaurant de la Jeannotte pour un concert.
- L'Association Paroissiale ST-PIERRE de MENNECY demande pour le Dimanche 4 Mai le Gymnase du Parc de Villeroy pour la Confirmation.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JAN. 1980

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Donne son accord,

Monsieur GUILLAUMET faisant toutefois des réserves sur la sécurité dans le Parc pour le cross de la S.N.E.C.M.A.

O O
O

INDEMNITE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet de l'ESSONNE relative au nouveau taux de l'indemnité de Logement versée aux Instituteurs à compter du 15 Septembre 1979.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Adopte la proposition qui lui est faite, soit:

1ère Catégorie :

- Instituteurs célibataires, veufs sans enfant, divorcés sans enfant, institutrices célibataires, mariées avec ou sans enfant 493 Frs. par mois.

2ème Catégorie : (majoration d'un quart)

- Instituteurs mariés avec ou sans enfant à charge, veufs ou divorcés ayant un ou plusieurs enfants à charge, institutrices veuves, divorcées ou dont le mari ne perçoit plus de salaire (cas de service militaire par exemple) et ayant un ou plusieurs enfants à charge 616 Frs.

Cas particuliers : (majoration d'un cinquième)

- Directeurs et Directrices d'école élémentaire ou maternelle, instituteurs, institutrices des classes de perfectionnement ou d'application :

a) - Instituteurs et institutrices de 1ère catégorie 591 Frs.

b) - Instituteurs et institutrices de 2ème catégorie 739 Frs.

Décide l'application de nouveau taux à compter du 15 Septembre 1979,

Dit que cette dépense sera financée par imputation de crédits à ouvrir au Chapitre 943 du Budget Primitif de l'année 1980.

O O
O

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JAN. 1980



C.M.L.C.

Monsieur MONIER informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue le Mardi 22 Janvier à laquelle assistaient les représentants des Associations pour discuter des futurs statuts.

Il signale que la Commission doit porter plus particulièrement son attention sur les jeunes afin de développer les activités qui les concernent plus spécialement.

De nouvelles entrevues auront lieu avec les Associations afin d'établir les bases du fonctionnement de cette nouvelle maison.

Il assure le Conseil que sa Commission va poursuivre son travail et qu'elle va s'efforcer de satisfaire le vœu du Conseil Municipal :

- Que la construction soit conforme à nos prévisions et que la priorité soit donnée à la jeunesse et à ses activités.

O O
O

ANIMATION

Monsieur BOURIOT informe le Conseil des manifestations récréatives qui se dérouleront dans la prochaine période :

- Le 26 Janvier la "Corrida" de MENNECY, course pour tous, avec la participation de la population et des enfants des écoles.

- Le 24 Février le "Carnaval" de MENNECY, les prestations envisagées sont augmentées par rapport aux années précédentes, on y verra 7 Chars, différentes Cliques, différents groupes de Majorettes et une participation par des enfants des écoles.

La préparation des Chars demande un travail important de la part des membres de la Commission Animation et il faudrait dès maintenant se préoccuper de trouver des locaux permettant de ranger le matériel et faciliter la tâche de ceux qui sont chargés de la préparation.

O O
O

INFORMATION

Monsieur BOURIOT rappelle que le 13 Décembre 1979, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la création du journal MENNECY-INFO, selon la proposition qui avait été faite par la Commission Municipale. Il signale que le journal est maintenant achevé et sa distribution par les services des P. & T. va avoir lieu au début de la semaine prochaine.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JAN. 1980

Il demande que le Conseil autorise le Maire à signer les contrats à intervenir avec les deux journalistes et réglant les modalités de leur salaire.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer les contrats liant les journalistes à la Ville de MENNECHY pour la rédaction du Journal "MENNECHY-INFO" et remercie Monsieur BOURIOT de son information.

O O
O

QUESTIONS DIVERSES

BASKET

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre du Stade Français qui s'excuse de n'avoir pu mener à bien la rencontre de Basket qui avait été programmée entre un groupe Américain et leur section de Basket en fin Décembre, l'équipe Américaine ne s'étant pas déplacée en FRANCE.

O O
O

ORDURES MENAGERES

Monsieur ROBERT informe le Conseil que le siège du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères est transféré de JUVISY à ATHIS-MONS.

O O
O

TRAVAUX D'ELAGAGE

Monsieur GUILLAUMET demande que l'on fasse élaguer les peupliers longeant le fossé en bordure de l'Avenue de Neufville, ceux-ci devenant dangereux par grand vent.

Monsieur ROBERT répond qu'il a demandé un devis à une entreprise spécialisée et que ce travail sera exécuté dans les meilleurs délais.

O O
O

.../...

